



REPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DE LA POPULATION**

No. BM-01-21 3709

Port-au-Prince, le 27 JAN 2021

NOTE CIRCULAIRE

A L'ATTENTION DES VOYAGEURS ET DES PERSONNES INTERESSEES

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population veut porter à la connaissance de tous les intéressés par la question qu'un site de dépistage de la COVID-19 par des **tests antigéniques**, mis en place par une institution privée et autorisée par le MSPP, est disponible à l'Aéroport International Toussaint Louverture.

Cette décision fait suite à l'obligation faite par certains pays demandant à tout voyageur en partance pour l'étranger de présenter au moment de l'embarquement un test de dépistage négatif pour la COVID-19 de moins de 72 heures.

Les modalités de service seront spécifiées par le gestionnaire du site.

Comptant sur votre collaboration habituelle, le Ministère de la Santé Publique et de la Population vous renouvelle l'assurance de sa considération distinguée.


Dr Marie Gréta Roy CLEMENT
Ministre

